

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1102/SG/FP portant ouverture d'un concours direct pour le recrutement de deux infirmiers vétérinaires et de deux moniteurs d'agriculture stagiaires

n° 72-1102/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
17 juillet 1972

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1972

Date du numéro
10 août 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Un concours direct pour le recrutement de — deux infirmiers vétérinaires stagiaires, — deux moniteurs d'agriculture stagiaires, est ouvert le jeudi 19 octobre 1972 à 7 heures à l'école de la Zone portuaire sud. Art. 2. — Les déclarations de candidatures, écrites à la main, sur papier libre et signées de chaque candidat, titulaire du C.E.P. ou d'un diplôme équivalent, et accompagnées des pièces ci-après énumérées devront être déposées directement au secrétariat du Ministère de la Fonction publique au plus tard le samedi 23 septembre avant. midi : — extrait de l'acte de naissance ; — certificat de nationalité française ou copie certifiée conforme de la carte d'identité française, accompagné d'une photocopie d'identité ; — 'bulletin de casier judiciaire n° 3 ; — copie du certificat d'études primaires ou certificat de scolarité équivalent.